

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2010049

Signataire : SL

OBJET : Décision modificative n°1 du budget principal de la commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 40 du 8 avril 2010 portant approbation du budget primitif 2010 du budget principal de la commune,

Vu la délibération n° 188 du 23 septembre 2010 portant approbation du budget supplémentaire 2010 du budget principal de la commune,

Vu le projet de décision modificative n° 1 pour 2010,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «tous ensemble pour Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 dont le détail figure en pièce jointe. Les inscriptions budgétaires se définissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses + 0 €

Recettes + 0 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses + 2 947 150 €

Recettes + 2 947 150 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué